

Bouc Bel Air, le 06.06.2019

13320 Bouc Bel Air

Monsieur Christian Tord  
Président de la Commission d'enquête publique sur le  
complément de l'étude d'impact d'ALTEO  
Hôtel de Ville  
Cours de la République  
13120 Gardanne

*Par courriel*

[pref-ep-alteoctudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-ep-alteoctudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Objet : Contribution à l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri ».

Monsieur le Président,

L'activité de l'usine Alteo de Gardanne et son site de stockage de boues rouges à Mange Garri me préoccupent au plus haut point.

L'usine de Gardanne en pleine ville a rendu cette ville rouge. Les murs, poteaux et trottoirs sont rouges. Les habitants qui font sécher leur linge le retrouvent rouge. Des murs ont été peints en rouge pour feindre d'oublier ces nuisances. Les poumons des habitants... doivent être rouges ! Quelles que soient la composante de ces substances volatiles, on imagine aisément (et sans avoir besoin d'être un grand expert) qu'avaler autant de poussières et de particules n'est pas très naturel et pas très bon pour la santé. Je plains les personnes allergiques et asthmatiques. Je plains les enfants de Gardanne dont les poumons ne sont pas matures et plus sensibles aux pollutions que les adultes. Alors, quand on lit en plus les rapports officiels qui précisent la composition de ces poussières ou particules volatiles invisibles, il est légitime de se demander ce que ce cocktail quotidien peut produire sur la santé. Même si les effets ou risques en sont à ce jour inconnus faute d'études adaptées, un cocktail de métaux lourds et de substances toxiques devrait amener les autorités à appliquer le principe de précaution.

Sans compter les fuites récurrentes de vapeur d'eau chargée de soude, suite à la casse de canalisations vétustes, qui embaument parfois l'air de la ville, et déclenchent le manège des pompiers en intervention en scaphandre. A part cela, ce n'est pas dangereux. C'est toujours ce qu'expliquent les communiqués rassurants de l'industriel : « pas d'impact environnemental avéré ». L'accident industriel du 8 et 9 mars 2016 avait tout de même généré des retombées jusqu'à plus de 30 hectares à la ronde, nécessitant le nettoyage à grandes eaux d'une partie de la ville. La consigne de se laver les mains pour éviter toute irritation ou brûlure en cas de contact avec les projections avait été donnée à la population. Le dernier accident industriel date du 1er-2 avril 2019 et les odeurs ont été perçues jusque dans les écoles maternelle et élémentaire de Virginie Dedieu à Bouc Bel Air. Celles-ci ont été signalées par les deux directrices lors d'une réunion le 2 avril avec la Mairie de Bouc Bel Air et les délégués de parents d'élèves. De son côté, le communiqué d'Alteo, laconique, indiquait que « cet incident n'est pas sorti du périmètre de l'usine et n'a fait aucun blessé. Même si une odeur de soude pourrait être ressentie à proximité du site, il n'y a pas de risque pour la santé ni pour l'environnement. »

Document 71

On peut s'interroger sur l'état de vétusté de cette usine, qui saute littéralement aux yeux, le sérieux de son entretien et des organismes de contrôle, et pourquoi ce risque continue-t-il d'être imposé aux habitants du centre-ville de Gardanne.

Bien sûr, les Gardannais sont nos voisins, certains sont des amis ou de la famille, et nous ne souhaitons pas mettre les salariés d'Alteo et de ses sous-traitants au chômage. Pour autant, le chantage à l'emploi doit-il toujours avoir le dernier mot ? Au détriment de la santé de tous, et au premier chef de la leur et de celle de leurs enfants ? Il revient aux pouvoirs publics de mener une politique courageuse en reconvertissant ce site situé en ville en une autre activité économique pérenne, respectueuse de l'environnement et de la santé ; sans compter que le démontage de l'usine et sa reconversion, comme la sécurisation du site de Mange Garri et sa reconversion prendraient des années et fourniraient des centaines d'emplois (au moins autant qu'aujourd'hui). Il est indispensable aujourd'hui de trouver des solutions alternatives où ne s'opposent pas de manière stérile Emploi et Respect de l'environnement et de la santé. Des pistes de reconversion du site, Mange Garri compris, ont été proposées, étudiées. Il est regrettable que tout cela reste lettre morte et que les autorités semblent s'acheminer vers le renouvellement de l'exploitation en 2021.

Sur Bouc Bel Air, les nuisances existent bel et bien aussi. Lors des envolées de poussières rouges provenant du stockage de boues rouges de Mange Garri survenues le 8 avril 2018, jour de grand vent, le quartier de Valabre et de la Bergerie a été pour partie rougi. Même nous qui habitons à 4 km de cette décharge, nous avons constaté des dépôts de poussières rouges sur notre trampoline, la bâche de piscine. De plus, les joints de nos fenêtres côté Est étaient rouges. Cet incident a généré un arrêté préfectoral d'urgence. Alteo a dû réparer les dommages chez les riverains.

Cette décharge de « boues rouges », bauxaline, ainsi que d'alumine déclassée et autres déchets, n'est pas sécurisée.

Tout est scandaleusement stocké à l'air libre, alors que ces poussières sont éminemment pulvérulentes. Le système d'encroûtement et d'arrosage mis en place après l'incident du 8 avril s'avère tout à fait insuffisant, voire symbolique, au vu des envolées de poussières qui perdurent par jour de vent, ce que nous avons constaté.

Le site n'est pas clôturé, de sorte que les adolescents y jouent, les joggeurs le traversent, les familles pique-niquent en bordure, en forêt, le week-end. Des personnes font du VTT ou du motocross sur ces monticules et collines rouges. Ceux-ci ignorent la dangerosité ou toxicité de ces poussières, et l'absence de clôture est de nature à les rassurer.

En revanche, lors des deux visites dans les boues de Mange Garri organisées il y a quelques jours par Alteo, à la demande des associations, les visiteurs ont dû respecter des consignes de sécurité strictes : les bras et jambes devaient impérativement être couverts, il ne fallait pas mettre de lentilles de contact, porter des lunettes. A un mètre près, de l'autre côté de la frontière imaginaire du site, en l'absence de clôture, les promeneurs se promènent en short. Un chemin de randonnée a même été récemment balisé le long du site.

Les bassins du site n'ont pas été étanchés à ce jour malgré les injonctions des arrêtés préfectoraux depuis plusieurs années. Les risques de percolation des bassins 5, 7 et 8 sont réels. Comment est-il possible que l'entreprise puisse s'affranchir de la réglementation sans être jamais sanctionnée ? Les eaux du bassin 7 contiennent de la soude et le PH s'élève à 12, selon les dires mêmes du directeur d'Alteo, valeur anormalement élevée. Pourtant, les arrêtés préfectoraux n'autorisent pas cette substance sur le site. Et Alteo ne mentionne pas la soude dans la composition de la bauxaline !

Quid de la contamination de la Luynes, ne serait-ce que par les eaux de ruissellement ? De la nappe phréatique ? Des riverains ont pompé de l'eau rouge dans leurs puits, obligeant la Commune de Bouc

Bel Air à prendre un arrêté municipal. Des chercheurs et médecins réputés ont conseillé aux riverains, lors d'un colloque à Gardanne, de ne pas manger les légumes de leur potager ou fruits de leurs vergers en raison des dépôts de particules.

Si Alteo prétend que les poussières envolées sont totalement inoffensives en s'appuyant sur "toutes les études", c'est oublier que l'ANSES a écrit dans sa Note technique du 04/01/2017 "Impact des poussières de boues rouges sur la santé humaine :

- ✓ *« Les risques sanitaires liés à l'exposition à l'arsenic, aluminium et plomb sont supérieurs aux repères d'acceptabilité. Les expositions concomitantes à l'arsenic, à l'aluminium, et au plomb peuvent conduire à des risques sanitaires cumulés.*
- ✓ *Les concentrations moyennes de poussières PM10 conduisent systématiquement à des dépassements de la valeur guide OMS pour l'air ambiant*
- ✓ *"...une situation préoccupante pour la population locale vis- à vis des particules dans l'air ambiant..."*
- ✓ *"Les résultats fondés sur les données issues de l'étude BRGM et intégrés dans une étude quantitative de risques simplifiée ne permettent pas d'exclure un risque sanitaire au niveau local".*

C'est pourquoi les riverains auraient bien voulu qu'une Etude Quantifiée des Risques Sanitaires (EQRS) approfondie soit menée, celle-ci étant de nature à déterminer si les seuils de risques communément admis par la communauté scientifique, pour chaque substance contenue dans les poussières, sont dépassés. L'EQRS menée aux frais d'Alteo par Air Paca, terminée en mars 2018, n'a pas été suffisamment poussée, que ce soit en raison de l'emplacement des capteurs, du fait que ces capteurs ne concernent pas les particules fines et ultrafines (c'est à dire les plus dangereuses, qui passent dans le sang par les alvéoles des poumons), et qu'aucun capteur n'ait été posé dans les écoles et crèches de la commune, malgré les demandes récurrentes des associations siégeant en Commission de Suivi de Site et par les associations de parents d'élèves de la commune. Les conclusions de cette étude en sont donc faussées et non probantes.

Malgré l'absence d'études suffisantes, le simple principe de précaution n'est pas appliqué.

Et depuis que les « boues rouges » ne sont plus rejetées en mer (2016), le stockage à terre de celles-ci a considérablement augmenté. 350 000 tonnes annuelles sont désormais déversées sur ce site dans la forêt. Il n'est pas rare de voir des camions pleins de boues rouges non bâchés circuler aux alentours du site.

De plus, un projet d'extension importante de la capacité du bassin 7 interroge sur les intentions de l'industriel. Des travaux envisagés sur le site sont soumis à modification du PLU et nécessitent un changement de classement de zone. Les citoyens n'ont aucune certitude que l'industriel n'obtienne pas gain de cause dans le futur, au nom de la préservation de l'emploi.

L'industriel joue de plus sur les normes en utilisant, au gré des ses intérêts, les qualificatifs de « boues rouges », « bauxaline », ou « déchets minéraux ». A titre d'exemple, les autorisations préfectorales de 2016 l'autorisaient à stocker des « déchets de résidus minéraux », à la définition précise, alors qu'Alteo stocke en réalité sur Mange Garri de la bauxaline, c'est à dire une substance fabriquée à partir des boues rouges et plus concentrée que celles-ci. Or, leur concentration en substances dangereuses est considérablement augmentée. Le risque augmente corrélativement.

Enfin, la santé financière de cette société est mauvaise à l'analyse de ses comptes sociaux, et l'on ne peut exclure un dépôt de bilan ou bien qu'à sa fermeture elle laisse le site en l'état. Or, les provisions existantes pour sécuriser les 30 ha de dépôts sont très insuffisantes voire ridicules. La sécurisation qui s'imposerait, incluant l'étanchéification de tout le site de manière durable – ce qui s'élève à des coûts astronomiques-, reviendrait alors au contribuable.

Par conséquent :

- ✓ Au vu de toutes les violations par l'industriel des arrêtés préfectoraux, des règles du code de l'environnement et du code pénal qui ont été relevées par les associations de défense de l'environnement et pour lesquelles Alteo est d'ailleurs appelé à s'expliquer devant le juge d'instruction du TGI de Marseille (qu'il s'agisse de la pollution en mer ou à terre),
- ✓ Au vu de l'absence d'EQRS suffisamment approfondie et donc probante,
- ✓ Au vu des accidents industriels réguliers,
- ✓ Au vu de tous les risques évoqués ci-dessous,
- ✓ Au nom du principe de précaution à minima,

Je ne suis pas favorable à la poursuite de l'activité de l'usine de Gardanne et de son site de stockage de Mange Garri, ni au renouvellement de son autorisation d'exploitation en 2021.

J'émetts un avis défavorable au complément d'étude d'impact de la société Alteo objet de la présente enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments respectueux.